



## Rapport des juges principaux

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Dimanche 27 octobre 2019	<b>Heure de départ</b>	18h30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 9 °C)				
<b>État de la piste</b>	Course 1-10 : Boueuse (Variante 2 secs)				
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	2 DH	<b>Inscriptions totales</b>	78/91
<b>Pari mutuel</b>	\$158,505				
Contact   Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

<b>Juge principal</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Hopkins, Doug	Brethour, Fred

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

#### Bureau :

- Ce soir, depuis le centre de contrôle, l'officiel de courses en chef, Tom Miller, sera présent pour observer attentivement les courses.

#### Courses :

- Pascal Bérubé a été autorisé à se retirer d'une course.
1. Rien à signaler.
  2. Examen du bris par le #2, "MOHEGAN BLUE CHIP", (Marie-Claude Auger), qui était arrivé en 5<sup>e</sup> position, du dernier droit et de la ligne d'arrivée. Aucun placement n'est requis, comme il n'y a pas eu d'infraction à la règle sur les bris d'allure, et comme le cheval n'avait pas été dépassé. Rien à signaler.
  3. Rien à signaler.
  4. Comme il n'y avait que quatre juges au départ pour cette course, la CAJO a retenu l'argent de la bourse afférent à la 5<sup>e</sup> position (règle 18.02 de la CAJO). Rien à signaler.
  5. Enquête sur un potentiel bris d'équipement pour le #7, "BADSTORMANYPORT", (Mike Healey), avant le départ. Le #7 a eu de l'équipement brisé (support d'entraves frontal),

avant le départ. Le #7a reçu un bon départ et il est arrivé avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

6. Enquête et objection demandée par le meneur pour une possible interférence commise par le #3, "LMC MASS GEM", (Jacques Beaudoin), qui avait gagné la course, contre le #2, "VERO AMORE BI", (Mike Healey), qui était arrivé en 9<sup>e</sup> après le départ. Après l'examen de la vidéo, nous avons constaté qu'il n'y avait aucune interférence commise par le #3 contre le #2. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.

Vidéo de l'enquête – <https://youtu.be/IB1ouP7TuXc>

7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest pour les meneurs de cette course. Examen du bris par le #9, "BLOSSOM ONTHEBEACH", (Ryan Guy), avant le poteau de ¼ de mille. En bris d'allure, le #9 a causé des interférences au #2, "SIDDHARTHA", (Jonathan Lachance), au #6, "BETTER FLY BOY", (Phillip Reid), et au #7, "CANT BE BETTER", (Jacques Beaudoin). Le #9 est arrivé en 6<sup>e</sup> position et a été placé en 9<sup>e</sup> position (la dernière), pour avoir causé des interférences, en bris d'allure (Règle 22.09 de la CAJO). Rien à signaler.

**Réclamations :** Aucune